

**RESOLUTION N° 4/38-ORG
SUR
LA MODIFICATION DU NOM DE L'OCI**

Le Conseil des Ministres des Affaires étrangères, réuni en sa trente-huitième (Session de la paix de la coopération et du développement) à Astana, en République du Kazakhstan, du 26 au 28 Rajab 1432H (28-30 juin 2011),

Rappelant les termes de l'article XI du programme d'action décennal issu de la 3^{ème} session extraordinaire du Sommet islamique tenue à Makkah al Moukarramah, du 5 au 6 Dhoul Quada 1426H (7-8 décembre 2005), à savoir : « Renforcer l'OCI en la restructurant, envisager d'en changer le nom, d'en réviser la Charte et les activités»

Prenant en considération l'important travail accompli par l'Organisation, en vue de procéder à une révision globale de sa Charte, et qui a été sanctionné par l'adoption d'une nouvelle Charte ;

Conscient de l'importance du changement du nom de l'Organisation et de l'adoption d'un nouveau nom reflétant mieux ses tâches et ses objectifs ;

Considérant l'importance de maintenir l'acronyme actuel de l'Organisation sous lequel elle a longtemps été connu (OIC/OCI) ;

Prenant note du rapport du Secrétaire général sur la question ;

1. **DECIDE** de changer le nom (organisation de la Conférence islamique) et de le remplacer par (Organisation de la Coopération Islamique) ;
2. **DEMANDE** au Secrétaire général de suivre la mise en œuvre de la présente résolution et de lui en faire rapport à sa 39^{ème} session.

